

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'extradition de Guillaume. Les difficultés dues à M. Wilson. Une petite histoire qui illustre merveilleusement la question. — Mais l'Entente doit rester inflexible pour les autres clauses du traité, en particulier pour celle des indemnités.

On affirme que l'Entente n'abandonne pas la partie engagée avec la Hollande. On songerait à une rupture des relations diplomatiques. Est-ce exact ? Cela nous paraît peu probable. Il y a en assez de... grabeuge depuis cinq ans, sans aller au devant de difficultés nouvelles pour le plaisir d'isoler dans une île lointaine le pleureur qui s'est réfugié sur le territoire hollandais.

Mais l'Angleterre, objecte-t-on, tient à la livraison du bandit ; elle ne s'inclinera pas. Qui pourrait croire que nos voisins vont envoyer une flotte manifester dans les eaux hollandaises pour une satisfaction d'ordre bien secondaire ? Même si cette question était résolue selon le désir de Lloyd George, la situation générale n'en serait pas grandement améliorée.

Le moindre accroissement définitif du change aurait autrement d'importance pour l'Entente que la résolution d'une question d'amour-propre.

N'empêche que cette recrudescence, inévitable pensons-nous, reste du plus mauvais effet pour les Alliés.

C'est un fâcheux début qui témoigne éloquentement de la faiblesse du traité de paix.

La livraison des coupables est une question qui devait se régler sur l'heure. Lorsque l'Allemagne, acculée au désastre, implorait l'armistice, elle aurait sans difficulté livré les coupables. Elle n'avait pas les moyens de discuter. On lui a donné le temps de se ressaisir ; il y a gros à parier que sur ce point spécial les Alliés vont au-devant d'un échec humiliant.

Les Allemands font de leur mieux pour atteindre ce résultat : On sait que M. de Lersner, Président de la délégation allemande, a résigné ses fonctions plutôt que de transmettre à Berlin la liste des coupables. De plus, le chargé d'affaires Allemand, M. Mayer, est reparti pour Berlin...

La conférence des ambassadeurs s'occupe de l'incident. Il y a urgence à savoir si l'Allemagne, comme son représentant, veut transformer le traité en un chiffon de papier.

Quoi qu'il en soit, l'échec, s'il se produit, serait le résultat de l'influence regrettable de M. Wilson qui ignorait tout des choses européennes.

C'est ce que remarque fort justement le Comité Duplex :

« Wilson était accompagné d'un premier ministre qui ne s'est jamais occupé que des questions de politique intérieure de son pays, Lloyd George, et qui croyait, en donnant en pâture à l'opinion publique quelques concessions comme la mise en jugement de Guillaume, qu'il pourrait plus facilement faire accepter de ses partenaires ses prétentions égoïstes. Il a réussi.

On a systématiquement négligé les questions qui intéressaient les peuples latins ou leurs amis. La Belgique a été lâchée quand elle a voulu sortir de sa neutralité. La France a été mise en échec en Syrie, en Orient, plus près encore au Luxembourg dont les aspirations ont été méconvenues. L'Italie a vu se créer l'imbroglio de Fiume... qui n'est pas fini. La Pologne n'a pas reçu ce qui lui était promis, et la Roumanie n'a encaissé que des humiliations.

Bref, tous les avantages ont été réservés aux Anglo-Saxons, et les difficultés laissées aux autres. On a cru agir habilement en permettant à Wilson et à Lloyd George de se partager les marrons que nous avions si fort aidé à tirer du feu.

Mais on disait : Vous verrez comme ces Anglo-Saxons seront tenaces pour exiger l'accomplissement des clauses qu'ils ont imposées. Aujourd'hui, nous voyons que les États-Unis n'ont même pas signé la demande de livraison de Guillaume, et nous allons voir les Anglais le juger... par défaut, — si même ils vont jusque là, ce qui n'est pas sûr.

Et par ce début, on peut juger de la suite à venir. Commence-t-on à comprendre la faute commise depuis l'armistice, en élaborant si lentement un traité qui risque de n'exister que sur le papier... »

Notre confrère de Paris-Télégrammes souligne la situation qui nous est

faite par l'Amérique dans un petit fillet plein de savoir qui n'a besoin d'aucun commentaire pour fixer le lecteur !...
Le voici :

Il court actuellement à Paris un nouveau petit jeu. Les règles en sont simples. Des amis s'entendent pour arriver un beau soir tous ensemble réveiller chez l'un d'eux qui ne les attend point. Chacun il est vrai apporte un petit paquet. On tire du lit le dormeur, les assiettes du buffet, les bouteilles de la cave, puis quand on a bien festoyé, on bouscule les meubles et les tapis afin de danser jusqu'au matin. Alors tout le monde se retire en laissant l'hôte s'arranger comme il le pourra dans sa demeure bouleversée.

Le petit jeu nous doit venir d'Amérique. Il est bien dans le tempérament yankee, tellement qu'il ne faut point nous étonner de retrouver même trait de caractère dans une circonstance plus grave.

Quand la guerre tournait en notre faveur, les Américains, un beau matin, s'avisèrent de venir chez nous avec un tas de gros paquets. En trois mois la guerre fut liquidée et l'on dansa en l'honneur de la victoire. Jusque-là tout est bien. Nous les avions invités. Mais ils sont repartis, nous laissant seuls dans la maison bousculée. Notre change dézingola car nos assiettes sont brisées et nous n'avons pu en refaire suffisamment.

Alors, de l'autre côté de l'Océan, les Américains qui ont profité de ce petit jeu, nous envoient des conseils salutaires et fastueux. Croyez-vous pas que quelques assiettes feraient mieux notre affaire parce qu'ils en ont gagné des caisses par notre victoire commune.

Obtenir la livraison des coupables serait, certes, une sérieuse satisfaction morale pour les défenseurs du droit, mais il est une autre question qui passionne davantage notre pays, c'est le versement des indemnités dues par l'agresseur.

Précisément la commission des réparations, chargée de faire payer l'Allemagne, se réunit pour s'occuper du règlement de la dette. La tâche de cette commission sera difficile, car on se trouve en présence d'une Allemagne qui n'est plus la nation découragée de fin 1918.

Le militarisme a repris le dessus. De l'aveu même d'un grand journal socialiste de Munich, la Post, le pays a accepté sans murmurer de se réorganiser militairement.

Précisant l'aveu de l'organe socialiste, un des chefs du parti, M. Rudolf Hilferding, reconnaît que le parti socialiste ne peut plus songer à s'emparer du pouvoir : le pays est virtuellement remplacé sous la tutelle du clan militariste. Or ce dernier proclame son intention d'aller jusqu'à la banqueroute d'Etat, plutôt que de respecter les engagements pris par les dirigeants de Berlin.

Et, une fois de plus, on cherche à nous décourager en agitant le spectre du bolchevisme qui menacera la France, si l'Allemagne s'effondre.

L'Entente ne se laissera pas intimider par de pareilles manœuvres. Si elle se montre conciliante en ce qui concerne la question des coupables, elle doit prouver son inébranlable volonté d'exiger jusqu'au dernier centime le paiement des indemnités qui nous sont dues. Nous n'en serons pas moins contraints de payer de nos deniers la plus grosse partie des dépenses nécessitées par la guerre. Mais, en vérité, il serait scandaleux que les Allemands ne fussent pas mis en demeure de verser les sommes nécessaires à la restauration des provinces sauvagement saccagées dans le but cynique de ruiner la France au point de vue économique.

Les peuples comme les individus récoltent ce qu'ils ont semé. Si nous sommes faibles et hésitants, nous sommes roulés d'avance. Si nous savons être énergiques et inébranlables, si nous savons faire comprendre à Berlin qu'étant sur la rive du Rhin, nous parlerons en maîtres, nous avons des chances d'être payés intégralement.

La même intransigence doit être appliquée pour la livraison du charbon que l'Allemagne doit nous expédier en compensation de celui que nous ne pouvons retirer de nos mines du nord dont les puits ont été détruits et noyés ; ou encore pour la livraison du matériel de guerre dont le traité de Versailles exige l'abandon en notre faveur.

Si nous nous perdons en discussions inutiles, l'Allemagne cherchera à gagner du temps jusqu'au moment où elle croira être en état de déchirer le traité. Si, au contraire, nous parlons net et ferme, nous refusant à toute discussion, nous finirons par convaincre la Prusse qu'elle doit s'incliner et tenir les engagements qu'elle a signés. Le Boche n'a de respect que pour la Force.

L'avenir dépend donc de l'énergie de nos gouvernements.

A. C.

INFORMATIONS

Les 860 coupables

Nous avons reçu mercredi soir un télégramme que nous avons fait afficher sur les boulevards, annonçant que M. von Lersner, chef de la délégation allemande à Paris, a retourné à M. Millerand, la liste des coupables réclamés par les Alliés et lui a fait savoir qu'il résignait ses fonctions de chef de la délégation allemande et qu'il quittait Paris pour rentrer à Berlin.

La liste est un document de 190 pages grand format. Le titre est : « Liste des personnes désignées par les puissances alliées pour être livrées par l'Allemagne en exécution des articles 228 à 230 du traité de Versailles et du protocole du 28 juin 1919 ». Le total des criminels réclamés à l'Allemagne est de 860.

Le livre donne ensuite une désignation nominative des 860 noms des Allemands que nous réclamons. Cette liste comprend les noms et prénoms, les pays qui réclament ces personnalités et donne à chaque inculpé un numéro de liste. Une autre table ensuite donne la désignation par grades, fonctions ou emplois.

Viennent ensuite les chapitres. L'Angleterre réclame 112 criminels ; la France, 350 ; l'Italie, 29 ; la Belgique, 265 ; la Pologne, 53 ; la Roumanie, 41 ; la Serbie, 4.

La politique extérieure et M. Millerand

M. Millerand a été entendu mercredi par la commission des affaires extérieures au sujet de l'exécution par l'Allemagne des clauses du traité de Versailles, et sur la politique du gouvernement français à l'égard de la Russie.

En ce qui touche l'exécution du traité de Versailles, M. Millerand, s'appuyant sur le texte même du traité, a démontré que ce texte lui donne les moyens efficaces de le faire respecter par l'Allemagne ; il a ajouté que le gouvernement était décidé à en poursuivre l'exécution par tous les moyens en son pouvoir.

En ce qui concerne la Russie, le président du Conseil a indiqué la situation et les directives de la politique française, qui restent conformes aux décisions prises par les Alliés en novembre 1919.

Une conférence financière internationale

La conférence financière s'est déclarée en faveur d'une conférence internationale à Londres ou à Paris.

Au sujet de cette conférence, le Trésor anglais est décidé à réduire dès maintenant la circulation du papier monnaie de 20 millions de livres sterling ; une nouvelle réduction serait envisagée plus tard.

Les banquiers sont décidés à exercer le contrôle le plus strict sur les prêts et avances, jusqu'à ce que la situation monétaire se soit améliorée, grâce à la fois à une augmentation de la production et à l'économie.

Un projet de création d'une Cour de justice internationale

Le gouvernement hollandais a invité les Etats neutres à envoyer des représentants à la Conférence qui aura lieu le 9 février, à La Haye, pour discuter la création d'une Cour de justice internationale, conformément à l'article 14 du pacte de la Ligue des Nations.

La Suisse sera représentée par son ministre à La Haye et par M. Huber, le juriste bien connu.

Les Alliés vont sommer la Hollande de livrer Guillaume II

La réponse au dernier refus du royaume des Pays-Bas a été discutée entre les représentants des Etats de l'Entente. Elle ne tardera sans doute pas à être communiquée au ministre de Hollande. Il est plus que probable qu'à la demande même d'une des puissances qui, jusqu'ici, se montrèrent sur d'autres points les plus conciliantes envers nos ennemis, cette Note envisagera, pour le cas où le gouvernement de La Haye persisterait dans sa résolution négative, des mesures aussi radicales que la rupture des relations diplomatiques et le blocus maritime.

Le coût de la garde de l'ex-kaiser

Guillaume II est gardé avec une extrême vigilance. Des policiers, venus de tous les coins de la Hollande et relevés de leurs fonctions tous les quarante jours, sont constitués en corps spécial, qui effectue constamment des patrouilles à travers les champs dépendant du château et sur les routes qui y conduisent. Cette garde spéciale de l'ex-kaiser coûte annuellement 2.200 livres sterling, c'est-à-dire, au cours actuel, un peu plus de 100.000 francs.

La Pologne demande la livraison de 375 officiers allemands

On mande de Berlin que, suivant des informations de la presse polonaise, le ministre polonais de la justice demanderait la livraison de 375 officiers allemands d'occupation.

Des menaces à M. Clemenceau

On mande de Genève au « Daily Express » que le docteur Abdul, un des chefs du parti national égyptien, a adressé à M. Clemenceau un télégramme lui demandant de ne pas entrer en Egypte ou de quitter ce pays le plus tôt possible, car sa vie serait en danger.

Le docteur Abdul accuse M. Clemenceau de faire cause commune avec les britanniques contre l'humanité et contre la liberté égyptienne. Il condamne sa politique étrangère.

Il va falloir déclarer les logements vacants

M. J.-L. Breton, ministre de l'Hygiène, a déposé à la Chambre un projet de loi sur la création de services municipaux des logements vacants. Dans toute commune de 10.000 habitants et au-dessus et dans toute commune moins importante où ce sera possible, il existera un service municipal des logements vacants, auquel tous les locaux inoccupés devront être déclarés dans les cinq jours après l'avis du congé. Pour les meubles, loués par périodes inférieures à un mois, la déclaration sera faite les cinq premiers jours de chaque mois. La déclaration qui comportera la nature, la composition des locaux, le prix et les conditions de la location, sera faite par une formule dont les intéressés garderont talon. Le service municipal tiendra à la disposition du public un répertoire de ces déclarations. Infractions punies de 500 à 20.000 fr. d'amende (art. 463 Code pénal applicable). Contrôle tous les mois par le ministère de l'hygiène et les préfetures.

Notre pain et notre blé

Nous avons reçu mardi soir, trop tard pour être publié dans le Journal du Lot, la dépêche annonçant le nouveau régime du pain et du blé. Cette dépêche a été affichée sur les boulevards.

Le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement a soumis à la signature du président de la République un décret déterminant le nouveau régime du pain applicable à partir du 1^{er} mars 1920 :

La farine sera désormais vendue au prix de 93 fr. les 100 kilos et le son à celui de 48 fr.

Des bûches de pain donnant droit à l'achat quotidien de 400 grammes au prix réduit du 1^{er} février 1920 seront délivrés par les municipalités aux catégories de personnes ci-après, sur leur demande :

1. Aux chefs de famille ayant au moins trois enfants à leur charge, pour chaque enfant âgé de seize ans au plus ;
2. Aux veuves ayant au moins deux enfants à leur charge pour chaque enfant âgé de seize ans au plus ;
3. Aux réformés de guerre avec pension dont l'invalidité constatée est de 50 0/0 au moins ;
4. Aux vieillards, infirmes et incurables, bénéficiaires de la loi de 1905.

Le Conseil examinera dans une de ses prochaines séances la question du blé pour la campagne 1920. Il a décidé, dès à présent, que le prix actuellement fixé sera maintenu pour tous les blés provenant de la campagne 1919.

Chambre des Députés

Séance du 3 février 1920

La Chambre procède à la nomination des grandes commissions. Elle renvoie à la commission spéciale une demande d'autorisation de poursuites contre un député.

La Chambre adopte le projet relatif à l'avance de l'heure : elle aura lieu le 14 février jusqu'au 25 octobre.

La discussion du projet tendant à attribuer des majorations aux titulaires de pensions civiles ou de pensions militaires, est renvoyée à mardi prochain.

M. Le Trocquer, ministre des transports, expose le projet relatif à la réquisition provisoire des transports par voie navigable.

Le projet est voté.

Le ministre des travaux publics dépose un projet de loi autorisant la réquisition civile du matériel et des locaux autres que ceux de la voie ferrée nécessaire à l'exécution des transports en cas d'une grève des chemins de fer. Il s'agit de la réquisition des automobiles.

CHRONIQUE LOCALE

SONGEONS D'ABORD AUX POILUS

Un grand journal d'informations annonce qu'à la 41^e exposition internationale d'aviation, qui s'ouvrira à Paris, au Grand Palais, des « bagues d'honneur » seront décernées aux pigeons voyageurs qui, pendant la guerre, se sont conduits en héros.

Ce même journal donne la citation qu'à méritée un de ces pigeons. Bague d'honneur au pigeon voyageur 787-15, du colombier F 70-1, à Verdun-Central : « Malgré des difficultés énormes résultant d'une intense fumée et d'une émission abondante de gaz, a accompli la mission dont l'aviateur chargé le commandant Raynal. Unique moyen de communication de l'héroïque défense du fort de Vaux, a transmis les derniers renseignements qui aient été reçus de cet officier. Fortement intoxiqué, est arrivé mourant au colombier. »

Mais cette citation est posthume. Le pigeon voyageur 787-15 est mort des suites de l'intoxication.

Feu Lucullus qui savait préparer des salmis de pigeons dont ses hôtes se léchaient les doigts, n'a certainement jamais revêtu tant d'honneur pour les volatiles dont il était un grand gourmet.

Aussi bien, un Vatel cadurcien pourrait mettre sur ses menus quand il servira du pigeon : « Pigeon remarquable par son embonpoint qu'avec dévouement et loyauté il a acquis de façon à procurer un régal aux dignes clients qui devaient lui faire l'honneur et le plaisir de le manger. »

Certes, personne ne contestera les services qu'ont rendus et que rendent les pigeons voyageurs.

Mais les mettre au rang de héros, c'est certainement excessif, alors que tant de braves et héroïques soldats et mutilés de la grande guerre attendent que leur pension soit liquidée, et qu'on leur fasse une petite place dans les services publics où ne sont employés qu'un tas de bons à rien, mais que la faveur politique a fait des fonctionnaires grassement rétribués.

Chacun a sa marotte, c'est entendu. Mais sommes-nous encore à l'époque où la monomanie des décorations alla jusqu'à oublier les humains méritants pour songer aux pigeons voyageurs ?

Avant guerre, on a décoré des individus de palmes et même de la Légion d'honneur qui certainement ne méritaient pas ces récompenses autant qu'un animal, un volatile.

Mais aujourd'hui où tant de braves n'ont pas la médaille, pas même une citation, c'est se moquer d'eux que d'organiser des fêtes spécialement consacrées à encercler la patte d'un pigeon d'une bague ou de rédiger en l'honneur de ce pigeon une citation qu'on a refusée aux malheureux qui se traînent misérablement des suites de maladies contractées au front.

LOUIS BONNET.

LA QUESTION DE L'EAU

(Suite et fin)

V. — La canalisation

La distribution d'eau de notre ville a été installée, vers 1856, par mon ancien camarade de l'Ecole Centrale, M. Suisse. On était encore, alors, à la période des débuts et des essais de ce genre de travail.

Or, la canalisation est aujourd'hui, ce qu'elle était en 1856, sauf, bien entendu, son état d'entretien, qui est devenu bien déficient. Il serait très désirable qu'on put la renouveler d'après les méthodes nouvelles.

Malheureusement, la situation financière de notre ville ne permet pas d'envisager l'exécution de ce grand travail ; il faut, donc, utiliser, au mieux, ce qui existe.

Or, ce qui existe manque d'élasticité. Il y a incontestablement, de très nombreuses fuites causées par la rouille. Il est bien difficile de les repérer. La canalisation étant couchée dans des terrains transportés, non compacts, les fuites se révèlent rarement à la surface du sol.

Je vais indiquer un moyen qui permettra probablement de découvrir les principales.

Dans les bas quartiers de la ville, la pression est très forte et l'eau sort avec violence des robinets d'alimentation. Lorsque je demeurais sur le quai Ségur, un jour, je remarquai que l'eau sortait sans pression du robinet alimentant mon bassin.

J'en conclus qu'une fuite venait de se produire dans le tuyau de ma prise d'eau.

En effet, quelque temps après, en greffant un embranchement sur mon tuyau d'amené, à une profondeur de 0 m. 50 environ, pour desservir une maison voisine, on trouva une fuite de la grosseur d'un doigt ; rien ne la révélait à la surface.

Il faudrait donc rechercher, dans les bas quartiers de la ville, les robinets qui coulent sans pression. Il est à présumer qu'une fuite existe dans leurs tuyaux respectifs. S'il y en a plusieurs ensemble, la fuite serait dans le tuyau commun.

Voilà, déjà, la recherche facilement circonscrite. Il y aurait peut-être, deux moyens de la préciser. Je les indique sans garantir leur efficacité ; il faudrait les essayer en temps de sécheresse prolongée, alors que le sous-sol aurait perdu le plus possible de son humidité naturelle.

Le premier moyen est analogue à celui employé pour trouver les fuites de gaz. On creuse un trou dans le sol, en frappant sur une barre à mine, jusqu'à une profondeur se rapprochant de la canalisation. Pour découvrir les fuites de gaz, on descend dans ce trou un cylindre creux surmonté d'un petit appareil spécial qui enregistre les moindres émanations du gaz d'éclairage. Pour découvrir les fuites d'eau, il suffirait de remplacer cet appareil par un hygroscope se prolongeant jusqu'à la base du cylindre creux.

Pour le second moyen, je me borne à citer l'extrait suivant d'un livre : *Les Sources*, par Henri Mager, ingénieur, page 115, qui a paru en 1913 et qui est dans notre bibliothèque municipale :

« A Munich, l'administration des eaux a employé plusieurs fois, sur la recommandation du docteur Aignes, le sourcier Kurringer, pour repérer les conduites d'eau connues des ingénieurs ; les résultats ont été balancés. Mais, pour la recherche des fissures et pertes d'eau, dans les mêmes tuyaux métalliques, les indications de ce praticien ont été beaucoup plus exactes et la direction l'emploi aujourd'hui couramment pour ce genre d'investigations. »

VI. — Distribution d'eau

Lorsque les pompes du château d'eau fonctionnent normalement, elles donnent 200 litres d'eau par jour et par habitant. Cahors est certainement une des villes les plus abondamment pourvues d'eau.

D'où vient, alors, que les quartiers hauts de la ville en sont privés dès que la quantité pompée diminue par suite d'une crue ou d'une sécheresse. J'en parle encore d'après l'expérience, puisque j'habite maintenant près de la place Thiers.

La précédente municipalité avait pensé pouvoir remédier à ce mal, en installant des compteurs d'eau, du moins, chez les grands consommateurs ; car elle croyait qu'il y avait

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 42.

FOCH A L'ACADEMIE. — Le maréchal Foch est reçu à midi à l'Académie Française par M. Poincaré à qui M. Maurice Donnay, directeur en exercice, cède sa place.

LES INTERPELLATIONS. — La Chambre discutera cette après-midi la discussion des interpellations sur la politique extérieure du Cabinet. Il est probable qu'étant donné le nombre élevé des interpellateurs la suite des débats sera remise à une autre séance.

On assure que M. Barthou interviendra ce soir au nom de la Commission des Affaires Extérieures.

LA REPOSE A BERLIN. — La Conférence des ambassadeurs est actuellement réunie pour arrêter les derniers détails de la lettre qui sera remise au gouvernement allemand avec la liste définitive des coupables. La remise sera faite par le chargé d'affaires Français à Berlin.

BERLIN REFUSERA. — De Berlin : La réunion du Conseil des Ministres s'est terminée fort tard dans la nuit. Elle a été entièrement consacrée à la situation créée par la décision de von Lersner. Le Cabinet n'a pas encore reçu communication officielle de la liste. Il n'entend, du reste, rien changer à l'attitude adoptée dès le début. Il déclare ne pas pouvoir consentir à un acte auquel le peuple allemand est unanimement contraire.

Il va envoyer une note à l'Entente pour expliquer cette situation et SON IMPOSSIBILITE de donner satisfaction aux Alliés.

On ne croit pas à la possibilité d'une crise ministérielle, mais il est possible que l'Assemblée nationale soit convoquée d'urgence pour appuyer l'attitude du gouvernement.

Le calme complet règne à Berlin pour l'instant.

LES ALLIES ET LA ROUMANIE. — De Bucarest : Vaïda-Voëvod est rentré hier soir de Londres. Il se déclare satisfait des commentaires qu'il a eus avec les hommes politiques anglais et de la sympathie manifestée.

LES BOLCHEVISTES A TIFLIS. — De Copenhague : La presse annonce la chute du gouvernement socialiste de Tiflis et son remplacement par un gouvernement bolcheviste.

LES MINEURS. — Le projet gouvernemental élevant le taux des retraites des mineurs ne paraît pas donner entière satisfaction aux milieux intéressés qui revendiquent la retraite proportionnelle après 10 ans et non 15 comme le propose le gouvernement. Plusieurs divergences subsistent encore sur d'autres points.

On fait remarquer dans les milieux syndicalistes que le 16 février est la date extrême fixée par les mineurs pour l'acceptation de leurs revendications.

Paris, 13 h. 30.

LES CRIMINELS. — Dans la liste des criminels allemands réclamés par la France, on trouve notamment les princes Albrecht Ruprecht de Bavière, von Bulow, le prince et le grand duc de Hesse, le Kronprinz, les princes impériaux Auguste et Eitel, Frédéric duc de Mecklembourg et de Wittgenstein, la femme Elsa Schreiner, voleuse à Valenciennes en 1916, le comte Bernstorff, le général Falkenhaym, le comte Hæsseler, Ludendorff et une centaine de commandants non nommés qui dirigeaient divers unités.

M. NITTI A PARIS. — M. Nitti est attendu à la fin de cette semaine.

FRANCE ET ITALIE. — M. Millebrand a rendu visite, hier, à M. Scialoja, encore convalescent, resté à Paris. La conversation dura plus d'une heure et l'accord fut fait sur tous les problèmes qui intéressent la France et l'Italie.

A BERLIN... Conformément à la décision prise hier par la conférence des ambassadeurs, la liste des coupables est partie, hier soir, par un courrier spécial qui a quitté Paris dans le même train qui ramenait en Allemagne von Lersner. Cette liste sera remise au gouvernement allemand par un des chargés d'affaires alliés à Berlin. Ce sera probablement le plénipotentiaire anglais en sa qualité de doyen qui communiquera en même temps une note à la Conférence au sujet de l'incident Lersner.

A LA CHAMBRE ITALIENNE! — De Rome : De violentes bagarres ont marqué la séance de la Chambre mercredi après-midi. Les députés socialistes étaient aux prises avec les cléricaux et se sont lancés les enciers à la tête. Il y a un blessé. Le poste de garde dut faire évacuer la salle.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale

SOULLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'U. S. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fabrication de Matériel.

Télégrammes : **GARAGE, Souillac.**

TÉLÉPHONE : 4.

Chantiers métallurgiques Schauer

Sont acheteurs au plus haut cours de

RIBLONS — PLATINAGE — FEUILLARD — FONTES.

Ecrire : 15, rue Tourat, BORDEAUX.

ETUDE

de

M^r Pierre HUARD

Licencié en droit, Avoué à Cahors

41, Boulevard Gambetta

Successeur de M^{es} Camille SAUTET et Léon TALOU

Extrait

D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-huit Février mil neuf cent dix-neuf, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée.

Entre dame Hortense MALEPLATTE, tailluse en robes, épouse du sieur Pierre MALARET, avec lequel elle est domiciliée de droit à Cahors, mais autorisée à résider et résidant de fait à Ivry (Seine), 40, Sentier des Vignes,

Avant M^r HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

Et ledit Pierre MALARET, maçon, domicilié à Cahors, rue du Cheval Blanc, N^o 4,

Il appert : Que le divorce des époux MALARET-MALEPLATTE, a été prononcé au profit de la femme aux torts et griefs du mari, qui a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le 4 février 1920.

L'avoué poursuivant, P. HUARD.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
Décision du bureau de CAHORS du 15 Mai 1914

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).
Le Gérant : A. COUESLANT.

Deux Statues

C'est fini : l'installation est faite. Les deux statues sont et resteront en bordure du trottoir de l'Hôtel de Ville. Resteront, disons-nous ! Hum ! Nous sommes bien imprudents de formuler pareille affirmation.

Supposons, en effet, qu'un jour vienne, — dans l'intérêt de nos petits neveux nous le souhaitons ardemment, — où tous les citoyens, toutes les citoyennes du monde entier soient riches à millions, ou plutôt, qu'un régime social soit établi dans lequel tous les individus aient à tirelargo, sans rien faire, pitance, joies, plaisirs, honneurs.

Où, supposons cela : alors de quelle nécessité seront d'étaler l'image de la Pauvreté, de la Charité, aux yeux de ces générations qui ne connaîtront que de la Richesse et n'auront nul souci de soulager des misères puisqu'il n'y en aura plus ?

A ce moment-là, les statues seront enlevées et remises au Musée où les citoyens de l'époque future ayant tous autos, chevaux, châteaux, villas, aéro-yachts, sous-marins, bateaux de pêche, iront les voir.

« Voilà, diront-ils, les pâles figures de ancêtres. » Et s'ils compulsent les archives, s'ils lisent le Journal du Lot, ils ajouteront : « Vraiment, nos ancêtres ont connu des jours sans pain ? Ils ont mangé des mixtures abominables ? Ce n'est pas étonnant qu'ils aient d'aussi pâles figures. Quels rudes estomacs ils avaient. Mais, à bout de forces, ils sont tombés et ils sont morts. Sans cela, ils seraient encore en vie ! » De profundis !

Nous en faisons pas pour cela. Vivons notre époque.

Ca y est : les statues sont placées. Cahors respire plus librement, il est heureux et fier, car, avec beaucoup d'autres choses, il ne manquait que le déplacement des statues pour faire le bonheur des Cadurciens.

Mais, pour mettre fin à cette relation d'une grande œuvre locale, nous devons nous excuser d'avoir dit que les socles des statues étaient « des pierres inélegantes ».

Le polissoir a rafistolé ces pierres : elles sont actuellement d'une blancheur immaculée. Elles font le meilleur effet.

Pendant 2 jours, nous avons assisté à ce blanchissement. C'était dur, car le crissement du polissoir sur la pierre est insupportable. Ça donne, comme nous disait un vieux cadurcien, « lou tsonsi », c'est-à-dire que ça provoque des frissons, ce qui fait grincer les dents.

Mais c'est fini. Nous ne serons plus là, probablement, quand nos arrière-petits-neveux referont un nouvel Hôtel de Ville où qu'ils le restaureront en enlevant les deux verrous, les deux pavillons où sont remis la Bibliothèque et le bureau de l'agent-voyer.

Non, nous ne serons plus là. Et nos arrière-petits-neveux le... regretteront certainement.

Nous, surtout !

LOUIS BONNET.

La grève des camionneurs

Mercredi, une réunion a eu lieu à la Mairie de Cahors à laquelle assistaient les patrons et les ouvriers.

L'entente a été faite dans les conditions suivantes : le salaire des ouvriers est fixé à 9 fr. 50 pour 8 heures de travail.

Les ouvriers camionneurs ne devaient pas interrompre leur service pour le déjeuner du matin et ils continueront à être payés à la journée et non au mois, comme ils l'avaient demandé.

Ces conditions faites et acceptées, les ouvriers camionneurs ont repris leur service dès mercredi soir.

Castelnau

Vol. — M. Jean Destrau effectuait, il y a quelques jours, des livraisons dans la commune de Castelnau et, pour faciliter son travail, il avait placé sur la chaussée une caisse adressée par la maison Farge, d'Agen, à M. Bernadou, de Castelnau.

M. Destrau eut l'imprudence de ne pas

recharger le colis sur sa voiture et de l'oublier à l'endroit où il l'avait laissé.

Lorsqu'il revint, s'étant aperçu de son oubli, la caisse avait disparu.

La valeur des marchandises contenues dans le colis dérobé est estimée à 350 fr. Plainte a été déposée au parquet de Cahors, mais toutes les recherches effectuées jusqu'à présent sont restées infructueuses.

Saint-Caprais

Election municipale. — Les électeurs de la commune de Saint-Caprais sont convoqués pour le 15 février 1920, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Florenty, maire, décédé.

Lauzès

Tout le monde sait, par ici, que les sangliers foisonnent dans nos parages. En voici une preuve de plus :

Dernièrement, M. Cabessut, négociant en chiffons à Sabadel, en tournée au village de Viarnès, commune de Cabrerets, rencontra une superbe laie sur la route, en face de la propriété de Lagrèzette. M. Cabessut qui heureusement était porteur de son fusil, fit feu sur la bête et l'abattit.

Elle pesait 100 kilos. En homme pratique, l'heureux chasseur ne s'est pas contenté de faire sa déclaration à la mairie de Cabrerets, pour toucher la prime à laquelle il a droit, il a dépecé l'animal, l'a préparé de la même façon qu'un cochon et a obtenu, nous affirme-t-il, une fonte parfaite qu'il estime au moins à 500 fr.

Le pâté-froid, notamment serait délicieux. Heureux chasseur. Par ce temps de vie chère, si la façon de procéder de M. Cabessut se généralisait, abatte un sanglier serait réaliser un bon bénéfice.

Luzech

Banquet. — L'Union des démobilisés organise, pour le dimanche 22 février prochain, un grand banquet fraternel sous la présidence d'honneur de M. Desprats, maire.

Le bureau invite instamment les camarades à envoyer d'urgence leur adhésion au secrétaire. Les inscriptions seront reçues jusqu'à dimanche prochain, dernier délai.

Il insiste tout particulièrement auprès des démobilisés non inscrits à l'Union pour qu'ils adhèrent à l'association et au banquet, afin de resserrer davantage, si possible, les liens de bonne camaraderie et de solidarité qui doivent exister entre tous les poilus de la grande guerre.

Dans la gendarmerie. — M. Dumas, chef de brigade, passe à Lauzès.

Le chef excellent, qui va atteindre sa retraite dans quelques mois, sera regretté de tous ceux qui l'ont connu, pour son esprit à la fois ferme et bienveillant et pour son urbanité.

Il est remplacé par M. Pradelle, venu de Castelnau-Montrater, à qui nous souhaitons la meilleure bienvenue.

Puy-l'Evêque

Nous apprenons le joli succès du centre du P. M. de notre ville aux dernières épreuves du C. P. S. M. à Agen. Les trois candidats présentés, MM. G. Bonnet, J. Lafage et E. Rigal enlevèrent brillamment les quinze épreuves successives. Nos sincères félicitations à l'actif président M. Delmas, ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs MM. Toubert et Dumoulin.

Saint-Cirq-Lapopie

Banquet des démobilisés. — Les démobilisés de la commune de Saint-Cirq-Lapopie organisent un banquet fraternel pour dimanche prochain 8 février, à l'Hôtel de la République.

Le comité d'organisation fait appel à l'esprit de solidarité qui doit régner entre soldats, quel que soit leur grade ou condition, et voici dans ses grandes lignes, l'intéressant programme qu'il nous communique :

Samedi soir 7 février, sèves d'artillerie et retraite aux flambeaux. Dimanche 8 février, réveil en fanfare, aubades patriotiques, sèves d'artillerie, tour de ville en musique. A midi précis, banquet, prix 8 fr. par tête.

Le soir bal public, orchestre de choix. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur visite.

Figeac

Nous apprenons le décès de M. Gustave Taniès, professeur en retraite, administrateur de la caisse d'épargne, survenu dans la nuit de samedi, à la suite d'une rupture d'anévrisme. Nos sincères condoléances à la famille.

Cajarc

Foot-ball. — Une société de foot-ball association est en formation à Cajarc. Nous donnerons prochainement la formation de son bureau.

Bureau de bienfaisance. — Le Conseil municipal de Cajarc attend avec impatience la nomination des délégués administratifs au bureau de bienfaisance, qui

lui avait été annoncée pour le 15 janvier. Ce retard est d'autant plus regrettable qu'il oblige le Conseil à ajourner un certain nombre d'affaires urgentes.

Gourdon

Battue de sangliers. — M. Malleville, négociant en cycles, avenue Cavaignac, qui participa dimanche dernier à la battue aux sangliers organisée dans la commune de Payrignac, près Gourdon, eut la bonne fortune de tuer une superbe laie, grâce à sa présence d'esprit, à son habileté et à son fusil à répétition qui lui permit de tirer quatre coups successifs qui, tous, portèrent et abattirent le terrible destructeur de nos récoltes, au milieu de grognements formidables dont l'écho se répandait dans toute la forêt en y répandant la terreur.

Nos félicitations à M. Malleville.

Payrignac

Battue aux sangliers. — Une battue organisée dimanche dernier réunissait plus d'une vingtaine des meilleurs chasseurs de la commune.

Au cours de la journée, un énorme sanglier a été abattu.

Il serait à souhaiter que de temps à autre on fit la chasse à ces indésirables dont le nombre paraît s'accroître d'une façon inquiétante.

Vayrac

A l'occasion du concours de bœufs gras qui aura lieu à Vayrac (Lot), le syndicat agricole d'Aurillac a fait les démarches nécessaires pour parer à la crise des transports et la boucherie cantalienne est assurée de pouvoir donner ample satisfaction à sa clientèle.

LA NATURE

Sommaire du n^o du 24 janvier 1920

En ce moment où la Grande-Bretagne s'inquiète des progrès du bolchevisme dans l'Orient moyen, on lira avec intérêt la description de ces races étranges et difficiles, les Patthans, qui peuplent la frontière des Indes, le récit des nouvelles précautions prises par les Anglais contre leurs révoltes endémiques : patrouilles aériennes, rope-way et route de la Khyber-Pass, que des photographies récentes montrent dans leur nouvel aspect.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 février 1920.

La Bourse, ferme au début, se tasse en clôture sur des prises de bénéfices. Cependant les réalisations sont facilement absorbées et le fond du marché conserve ses bonnes dispositions précédentes.

Les changes se tendent encore légèrement. Livre sterling, 48,75, le dollar 14,75.

Les Rentes françaises sont soutenues, 3 0/0 58,65, 5 0/0 87,55, 4 0/0 1917, 71,50.

Les Etablissements de crédit sont réalisés, Banque de Paris 1.450, Union Parisienne 1.210, Crédit Lyonnais 1.535.

Le compartiment des cuivres, très ferme au début, supporte des prises de bénéfices en cours de séance, Rio 2.295 et 2.225 dernier cours, Tanganyika 160, Montecatini 158, Mount Elliot 187.

Pétroles réalisés, Mexican Eagle 606, Shell 704, Royal Dutch 46,900. Diamantifères en réaction, De Beers 1.600, Jagersfontein 341.

Mines d'or très fermes. Rand Mines 212, Goldfields 112, Johannesburg 85.

En valeurs diverses, les Etablissements H. Caroll sont toujours recherchés à 128. Les Phosphates du M'Zaïta progressent encore largement à 950.

FOIN A VENDRE

S'adresser à : veuve BESSE Marie, à Laberrie-Catus (Lot).

ON DEMANDE

Bon Professeur Mathématiques

qui donnerait leçons particulières 1 heure par jour. Faire offres au bureau Journal. — Initiales F. D.

de devenir possesseur en partie de la fabrique, dans un temps donné. Herbelin acquiesça à cette proposition, et, ayant choisi son successeur, il partit pour Paris avec sa femme et sa fille.

Il s'installa dans un bel appartement du boulevard Haussmann, car, quoiqu'il gagnât des sommes considérables, sa simplicité native le retenait encore sur la pente du grand luxe où Louise s'efforçait de l'entraîner. Ce ne fut qu'au bout de trois ans qu'il se décida à acheter l'hôtel de la rue de Lisbonne, qu'il paya six cent mille francs. Il avait vu s'éteindre dans le bien-être son père et sa mère. Il avait marié sa sœur, largement dotée, à un manufacturier de Lyon. Son frère cultivait un productif domaine en Algérie et lui envoyait, tous les ans, la fleur de sa récolte de vins, que Louise faisait consciencieusement boire aux domestiques, à leur grand déplaisir. Tout avait réussi au gré de cet admirable travailleur. A quarante-deux ans il se voyait heureux époux, père adoré, possesseur d'une fortune bien trop importante pour ses goûts et qui ne faisait que s'accroître. Il se sentait aussi actif aussi passionné pour son métier qu'il avait pu l'être à vingt ans, lorsqu'il s'agissait de réussir ou de mourir.

Sa fille, qui avait alors quatorze ans, était une charmante enfant blonde, très décidée de caractère, mais franche et droite. Pour David il n'y avait point de sur la terre une enfant qui pût rivaliser avec Cécile, et quand il la voyait danser, dans les bals

blancs que Madame Herbelin donnait tous les hivers pour amuser la jeunesse, il éprouvait une jouissance délicieuse. Il avait cependant encore des yeux pour Louise, et s'il lui eût fallu décider qui, de la mère ou de la fille, était la plus charmante, il eût demandé certainement à les joindre dans son admiration, pour n'avoir pas à les opposer l'une à l'autre.

A dire vrai, Madame Herbelin s'était conservée merveilleusement, et, à trente-quatre ans, on eût pu ne lui en donner que vingt-cinq. Sa chevelure noire était sans un fil d'argent, son fier visage avait acquis une plénitude veloutée de beau fruit. Sa taille était restée svelte. Elle n'avait jamais été si plus belle ; mais la recherche de sa mise ajoutait à sa grâce naturelle tout ce que le goût et le raffinement peuvent donner d'élegance. Elle comptait certainement parmi les dix ou douze femmes les mieux habillées de Paris, et quand elle entra dans sa loge à l'Opéra, le lundi, elle produisait toujours une vive sensation à l'orchestre. Elle faisait absolument tout ce qui lui plaisait, elle dépensait à sa guise. Ses notes passaient à la caisse, qui payait sans même en aviser Herbelin. Jamais le mari n'avait présenté une observation à sa femme, il n'entraît pas dans son esprit qu'il pût critiquer un de ses actes. Et les plus grosses folies faites par elle pour des bijoux, des dentelles ou des fourrures n'avaient mérité pas paru être remarquées par lui. Il savait bien lui dire par exemple : « Quel joli collier de perles tu

as là ! Qu'il te va bien ! » comme s'il sous-entendait : Quel bonheur pour lui d'être autour de ton cou, et comme ta peau lui donne de l'éclat ! Et c'était ce qu'il pensait.

Jamais il ne faisait de cadeaux à sa femme, et il en faisait à sa fille. C'était là que se marquait la différence d'affection qu'il avait pour l'une et pour l'autre. Il laissait Louise libre d'acheter ce qui la tentait, et s'ingéniait, lui, si absorbé par tant de préoccupations multiples à chercher ce qui pourrait plaire à Cécile. Et alors, quand il arrivait avec un écrin dans sa poche, pour le jour de l'an, pour la naissance, pour la fête, c'étaient des joies, des émotions, des baisers qu'il eût payés n'importe quel prix. Cet homme si occupé, que des conseils d'administration réclamaient sans pouvoir obtenir sa présence, passait des après-midi entiers avec Cécile à courir les magasins, parce qu'elle avait une fantaisie et qu'il avait à cœur, toute affaire cessante, de la satisfaire.

Si mondaine que fût Madame Herbelin, jamais son mari n'avait pensé à mettre obstacle à son goût pour le plaisir. Seulement, quelquefois, il demandait la permission de quitter le théâtre ou le salon, pour rentrer travailler. Il avait en Louise une confiance telle que jamais un soupçon n'avait effleuré sa pensée. Si belle, si courtoise, il la laissait à la garde d'elle-même avec une absolue sécurité. Pendant longtemps il avait eu raison. Madame Herbelin s'était contentée de briller, passant tranquille

et froide au milieu des adorations, ayant peu de mérite, car elle était peu tentée. Une sorte de fierté et un tempérament calme la mettaient à l'abri des séductions. Elle ne pouvait accepter l'idée d'une déchéance morale, et aucun de ceux qui s'étaient attachés à elle ne lui avait fait concevoir comme supportable la soumission de son corps. Elle avait trente-quatre ans et sa fille atteignait sa quatorzième année, lorsque l'homme prédestiné à vaincre toutes ses résistances se manifesta à elle.

La première fois qu'ils se rencontrèrent ce fut à l'inauguration d'un chemin de fer d'intérêt local dans l'Oise. David et Louise étaient venus passer à la Neuville le mois de juillet, et le conseiller général avait dû s'arracher à son laboratoire pour assister à l'ouverture de la ligne qu'il avait obtenue pour ses commettants. Il y avait, dans la gare pavoisée, le préfet, un administrateur du chemin de fer du Nord, une dizaine de hobereaux des environs, les pompiers et un cent de paysans. Madame Herbelin laissait errer ses yeux sur cette réunion peu intéressante, en écoutant l'oreille distraite le discours du préfet, qui célébrait toutes les richesses que le petit chemin de fer à voie allait répandre dans la vallée, lorsqu'une figure qui n'était point banale attira son attention.

Debout, adossé à un mât, au haut duquel flottaient des drapeaux, un jeune homme la regardait avec une admiration non déguisée. Un vieillard à cheveux blancs, l'air fier et rogue,

était assis auprès de lui et semblait commenter avec ironie la harangue administrative. Le jeune homme hochait la tête avec un sourire commode, mais il était manifeste qu'il ne prêtait aucune attention à ce que lui disait son vénérable compagnon. Il était tout à sa contemplation et le préfet aurait pu promettre la fortune à tout le département, le délégué de la Compagnie du Nord s'engager à transporter toutes les marchandises pour rien, les pompiers jurer qu'il n'y aurait plus d'incendie et les cent paysans, qui suiaient au soleil, déclaraient qu'ils comprenaient ce qu'ils entendaient, le jeune homme n'en eût pas perdu un instant de vue la ravissante femme qui se trouvait en face de lui.

Cependant, à son grand ennui, il dut sinon cesser de la regarder, du moins la regarder avec plus de réserve : elle venait de s'apercevoir qu'il ne la quittait pas des yeux et l'examinait à son tour non sans étonnement. Il lui vint se pencher vers son mari et lui adresser une question qui le concernait certainement, car Herbelin jeta un coup d'œil dans sa direction et répondit quelques mots qui attirèrent un sourire un peu dédaigneux sur les lèvres de la jeune femme.

Après quoi elle ne se tourna plus une seule fois de son côté, semblant le considérer comme nul et non avenu. Il en conçut un peu de dépit et affecta également de ne plus s'occuper de Madame Herbelin. Voici le court dialogue qui s'était établi entre le mari et la femme : (A suivre).

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR
Georges OHNET

II

Mais, tels qu'ils étaient, les traités passés par lui constituèrent, au bout d'une année, de tels avantages que ses fonctions d'ingénieur-conseil de l'usine de la Neuville ne cadrent plus avec sa situation d'administrateur des grandes Sociétés électriques. Il passait une partie de son temps sur la route, entre Beauvais et Paris. Sa femme, ayant vivement compris tout le parti qu'elle pouvait tirer de ces déplacements, s'était plainte de rester trop souvent seule. Il fallut s'expliquer avec le Conseil d'administration de la Neuville, qui vint, de lui-même, au-devant d'un arrangement. Tout ce qu'on demandait à Herbelin c'était de ne pas se désintéresser de l'exploitation. Il resterait en nom à la tête de l'affaire, un directeur de son choix le suppléerait, et il aurait la faculté, avant tout autre, de s'attribuer au cours du jour, les actions qui pourraient devenir disponibles. C'était lui offrir le moyen